

**Nice le 21 Juillet 2026**

**Monsieur le Directeur Général Adjoint,**

Je me permets de revenir vers vous concernant la situation particulièrement préoccupante de la crèche « Les Petits Galets », qui nécessite aujourd'hui une réponse rapide et concrète.

Ces derniers jours, deux alertes formelles ont été portées à la connaissance de la Direction :

- un courrier de la CGT ;
- un courrier du Docteur Jean-Yves Massimelli, médecin du travail.

À ces deux alertes s'ajoutent les nombreux échanges que nous avons eus lors de notre visite de la crèche « Les Petits Galets » avec la directrice et les professionnels. Ces échanges nous ont permis de mesurer concrètement les difficultés rencontrées au quotidien par les équipes ainsi que les conséquences de cette situation sur le fonctionnement de la structure.

Bien que ces constats proviennent d'acteurs exerçant des responsabilités différentes, ils convergent tous vers le même diagnostic : la crèche est confrontée à un manque chronique d'effectifs qui fragilise son organisation, dégrade les conditions de travail des professionnels et compromet progressivement la qualité de l'accueil des enfants.

Cette convergence ne peut être ignorée. Lorsqu'un représentant du personnel, le médecin du travail et agents d'une structure partagent les mêmes préoccupations, il ne s'agit plus d'un simple ressenti, mais bien d'une situation objective qui appelle des réponses adaptées.

Au cours de notre visite, la directrice de la crèche nous a fait part des nombreuses difficultés auxquelles elle est confrontée depuis plusieurs mois. Les échanges avec les équipes ont confirmé un contexte de travail particulièrement tendu, marqué par un absentéisme important, des postes non remplacés et des difficultés de recrutement qui pèsent quotidiennement sur les agents.

Il nous a également été indiqué que plusieurs professionnels étaient aujourd'hui en situation d'épuisement, certains présentant des signes de burn-out. Afin de garantir la sécurité des enfants et de respecter les obligations réglementaires, la structure a déjà été contrainte, à plusieurs reprises, d'adapter son fonctionnement.

Nous devons craindre, au vu du manque de personnel, que le nombre d'enfants accueillis doivent être revu à la baisse dès la rentrée. Cette réduction de capacité aura des conséquences importantes pour les familles inscrites sur liste d'attente, dont certaines pourraient être contraintes de différer leur reprise d'activité professionnelle.

Le Docteur Jean-Yves Massimelli, dans son courrier d'alerte, vient confirmer ces constats.

En sa qualité de médecin du travail, il souligne que cette insuffisance chronique d'effectifs entraîne des conséquences importantes sur la santé des agents : surcharge mentale, modifications fréquentes des plannings, fatigue, tensions au sein des équipes, difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale, ainsi qu'une impossibilité d'organiser les formations professionnelles pourtant indispensables.

Il rappelle également que les travaux ayant privé les enfants et les professionnels des espaces extérieurs pendant plusieurs mois ont aggravé les difficultés rencontrées par les équipes.

Enfin, il estime nécessaire qu'une véritable investigation soit menée afin d'identifier les causes de cette situation, de définir des mesures correctives et d'associer à cette démarche le CSE, la F3SCT ainsi que la PMI.

En tant que représentant de la CGT et secrétaire du F3SCT Est, je me dois de relayer ces alertes.

Notre mission ne consiste pas uniquement à constater les difficultés lorsqu'elles apparaissent. Elle est aussi d'alerter l'employeur, de contribuer à la prévention des risques professionnels et de veiller à la protection de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des agents.

Au regard des différents éléments recueillis, il apparaît indispensable que des réponses concrètes soient désormais apportées.

La CGT demande notamment le remplacement des absences, le renforcement des effectifs lorsque cela est nécessaire, une organisation du travail adaptée aux besoins de la structure, des moyens humains suffisants pour garantir un fonctionnement sécurisé ainsi que le respect des recommandations formulées par le médecin du travail.

Au-delà des conditions de travail des agents, c'est également la qualité du service public qui est en jeu.

Des équipes durablement en sous-effectif ne peuvent assurer, dans la durée, un accueil répondant pleinement aux exigences réglementaires et aux attentes légitimes des familles. Cette situation entraîne une fatigue croissante des professionnels, une désorganisation du travail, des

difficultés à développer les projets pédagogiques et, à terme, une dégradation des conditions d'accueil des enfants.

Les conséquences sont désormais visibles : réduction de la capacité d'accueil, maintien de listes d'attente importantes, difficultés pour les familles à concilier vie professionnelle et vie familiale, surcharge de travail pour les équipes et augmentation des risques psychosociaux.

Il ne s'agit plus aujourd'hui d'une difficulté ponctuelle, mais d'une situation durable, objectivée par les constats réalisés sur le terrain et confirmée par l'alerte du médecin du travail.

C'est pourquoi nous vous demandons de prendre pleinement en considération les alertes portées par la CGT, les éléments recueillis sur site, ainsi que le courrier du Docteur Jean-Yves Massimelli, et de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, les mesures nécessaires afin de garantir la santé et la sécurité des agents, de préserver la qualité de l'accueil des enfants et d'assurer la continuité du service public dans des conditions conformes aux exigences réglementaires.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général Adjoint, l'expression de mes salutations distinguées.

Mr Deconinck Nicolas.

Secrétaire au F3SCT Est.

Secrétaire général adjoint Hôpital Pasteur.

TEL : 0492037661.

POUR LA CGT.